



EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 30/12/2020 Date de révision: /
Version: 1.0

Remplace la fiche: /

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange
Nom du produit EUCALYTOV Répulsif Martres, Fouines, Serpents et autres petits vertébrés
Code du produit: EUCALYTOV5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage **Produit biocide**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIOCINOV

20, Rue Claude Monet
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon - FRANCE
T +33 (0) 4 81 91 31 45
contact@biocinov.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP. La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: EUH208 : Contient 2-hydroxy-alpha, alpha, 4-triméthylcyclohexaneméthanol, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: P261 Éviter de respirer les poussières.
P262 Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Caractéristiques chimiques

Inerte, granules sans poussière trempés avec un produit représentatif.

Composants dangereux

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
Huile minérale blanche	CAS: 8042-47-5 CE: 232-455-8	>= 5 - < 10	Asp. Tox. 1; H304
Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée [1]	CAS: 1245629-80-4	>= 5 - < 10	Eye Irrit. 2; H319
Ethanol	CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 Index: 603-002-00-5	< 5	Flam. Liq. 2; H225
2-hydroxy-alpha,alpha,4-triméthylcyclohexaneméthanol [2]	CAS: 42822-86-6 CE: 255-953-7	< 5	Flam. Liq. 3; H226 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412
Citronellol [3]	CAS: 106-22-9 CE: 203-375-0	< 5	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Texte intégral des Mentions de Danger (H): Voir la section 16

3.3. Autres informations.

[2] et [3] sont des composants de [1]

RUBRIQUE 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

Général :	En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.
Inhalation	Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
Ingestion :	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Données non disponibles.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Dioxyde de carbone; Mousse; extincteur à poudre; Eau pulvérisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers.

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8.

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Après le travail et avant les pauses, se laver les mains et le visage. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ethanol	64-17-5	200-587-6
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Alcool éthylique			
	VLE (courte durée)	9500 mg/m ³	5000 ppm
	VLE (8h)	1900 mg/m ³	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition.

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect :	Liquide
Odeur :	Eucalyptus
Couleur :	Blanc
pH (solution à 10 %) :	5 - 6,5
Densité (à 20°C) :	0,95 - 1,01 g/ml
Viscosité :	Env. 2,9 mm ² /s
Méthode :	OECD 114
Point d'ébullition :	Donnée non disponible.
Point de congélation :	Donnée non disponible.
Point d'éclair :	> 105 °C
Méthode :	(EC) method A.9
Solubilité :	Donnée non disponible.

9.2. Autres informations.

Donnée non disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique.

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4. Conditions à éviter.

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5. Matières incompatibles.

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité orale aiguë	
1	EUCALYTOV Répulsif granulé
DL50	> 5000 mg/kg
Espèces	rat
Méthode	OECD 423
Source	Fabricant

Toxicité dermale aiguë	
1	EUCALYTOV Répulsif granulé
DL50	> 2000 mg/kg
Espèces	rat
Méthode	OCDE 402
Source	Fabricant

Toxicité par inhalation	
1	EUCALYTOV Répulsif granulé
CL50	> 2,06 mg/l

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Durée d'exposition	4 h
État d'agrégation	Brouillard
Espèces	rat
Méthode	EPA OPP 81-3
Source	Fabricant
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

1	EUCALYTOV Répulsif granulé
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

1	EUCALYTOV Répulsif granulé
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

1	EUCALYTOV Répulsif granulé
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	Fabricant
Évaluation	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponibles.

Cancérogénicité

Donnée non disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponibles.

Danger par aspiration

Donnée non disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques.

12.1. Toxicité.

Toxicité sur les poissons (aigüe)

1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée	1245629-80-4
	-	
CL50	> 35 mg/l	
Durée d'exposition	96 h	
Espèces	poisson	
Source	Fabricant	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponibles.

Toxicité sur les daphnies (aigüe)

1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée	1245629-80-4
	-	
CE50	> 26 mg/l	
Durée d'exposition	48 h	
Espèces	Daphnia magna	
Source	Fabricant	

Toxicité sur les daphnies (chronique)

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Donnée non disponibles.

Toxicité sur les algues (aigüe)

1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée	1245629-80-4
	-	
CL50	> 37 mg/l	
Durée d'exposition	72 h	
Espèces	Algues	
Source	Fabricant	

Toxicité sur les algues(chronique)

Donnée non disponibles.

Toxicité sur les bactéries

Donnée non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Toxicité sur les algues (aigüe)

1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée	1245629-80-4
	-	
Evaluation	Facilement biodégradable	
Source	Fabricant	

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport.

14.1. Transport ADR/RID/ADN.

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2. Transport IMDG.

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3. Transport ICAO-TI / IATA.

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4. Autres informations.

Données non disponibles.

14.5. Dangers pour l'environnement.

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Donnée non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Non pertinent.

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

CAS 1245629-80-4: 50 g/l

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208:	Contient ... Peut produire une réaction allergique

Légende :

ADR	Accord Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route
RID	Réglementation relative au transport ferroviaire international des marchandises dangereuses.
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
N° CAS	Numéro d'Index de Chemical Abstracts Service (CAS, division de l'American Chemical Society).

EUCALYTOV REPULSIF GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
CLP	Règlement de Classification, étiquetage et emballage des substances chimiques
N° EC	Numéro Commission Européen
GHS	Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Matières Dangereuses
PBT	Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB	Très Persistante, Très Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

Date de mise à jour: /